



A découper et à retourner à l'adresse suivante :

Association Départementale des Maires Ruraux de la Haute-Loire AMR 43
Monsieur Pierre GENTES - mairie - 43150 LAUSSONNE

Nom et prénom du maire :

Commune :

Code postal :

Adresse postale :

Code INSEE :

Adresse électronique :

Cotisation annuelle variable selon le nombre d'habitants :

Comprenant la part départementale de : 0 € (moins de 500 hab); de 25 € (de 501 à 1500 hab);
de 45 € (à partir de 1501 hab) + Comprenant la part nationale de 56 € (adhésion à l'AMRF) +
un abonnement à 36000 communes de 19 €)

75 €
OU 100 €
OU 120 €

10 € par abonnement supplémentaire à « 36000 communes » soit X 10 € =

+

TOTAL =

.....

Règlement par : Mandat administratif

Fait à, le ____ / ____ / ____ .

Signature et cachet de la mairie

Votre abonnement peut être payé par votre budget municipal. En ce cas, la facture ci-dessous est destinée à votre trésorier.

FACTURE 2020 BULLETIN D'ADHESION AMR 43

Cotisation annuelle

- comprenant la part départementale variable selon le nombre d'habitants qui va de 0 € à 25 €
- La part nationale de 56 € (adhésion à l'AMRF) + abonnement à 36000 communes de 19 €

10 € par abonnement supplémentaire « à 36000 communes » soit X 10 € =

€

+

TOTAL =

.....

CODE ETABLISSEMENT 14506 CODE GUICHET 01100 N° COMPTE 72826312000 CLE RIB 31
IBAN :FR76 1450 6011 0072 8263 1200 031 BIC : AGRIFRPP845

Crédit Agricole Loire Haute-Loire

Règlement par : Mandat administratif

A effectuer au compte de « Association départementale des maires ruraux de la Haute-Loire »

Fait à Laussonne, le 2 janvier 2020

Pierre GENTES,
Président de l'AMR 43